




# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

**ANGLETERRE.**

Londres, le 10 décembre. — Le *Courier* annonce que le 26 novembre est parvenue à St.-Petersbourg la nouvelle de l'entrée de l'armée française en Belgique, et qu'elle a fait à la cour une sensation profonde et d'une nature peu agréable. Un conseil de cabinet fut aussitôt convoqué, l'empereur y assista. On disait dans les cercles de la cour, qu'on s'y était servi d'un langage énergique pour désapprouver cette mesure; et qu'on attendait sous peu une déclaration diplomatique officielle. Ces nouvelles sont parvenues à la cour de Berlin par un exprès.

— D'après la tournure que prennent les élections à Londres, on croyait que toutes les élections de métropole seraient entièrement radicales. Quant aux comtés, on espère bien que quelques uns, moins fervens que la capitale dans leurs desirs de réforme, nommeront des candidats d'opinion modérée. Mais tout fait croire que cette opinion sera en petite minorité au prochain parlement, et que la lutte ne sera véritablement qu'entre les radicaux et les Tories.

— On écrit de Deal, 9 décembre que le *Southern* et une corvette française ont mis ce jour-ci la voile pour aller croiser sur les côtes de Hollande. Le reste de l'escadre est en rade.

— On a reçu à Lloyd's une lettre de Galway annonçant le naufrage et la perte totale du bâtiment *Rivals*. Des informations que nous venons de recueillir nous apprennent que ce bâtiment avait été dirigé par les agens de don Pedro pour transporter des recrues à Oporto, et qu'il avait à bord, y compris l'équipage, plus de quatre cents hommes, qui ont tous péri.

— La feuille militaire, the *United Service Journal*, contient un article plein de détails curieux sur la position militaire de la Prusse. Après avoir examiné les forteresses que possède cette puissance dans les provinces rhénanes et les avantages qu'elle peut en tirer en cas de guerre, cet article dit :

« En traçant la ligne de démarcation qui part du point où la Waal forme une branche à part du Rhin, et se prolonge le long des limites nord-ouest des évêchés sécularisés qui touchent les comtés de la Hollande et de la Belgique, la position à partir d'Aix la Chapelle le long des frontières du Limbourg, offre une série de ponts commodes pour le passage de la Meuse, par de nombreuses troupes tandis que tout le pays, en arrière, fournit beaucoup de facilités, pour la concentration de troupes dans une direction donnée en dedans de cette ligne. »

**FRANCE.**

Paris, le 11 décembre. — Le prince de Talleyrand est malade; sa maladie donne en ce moment beaucoup d'inquiétude, son frère et M. de Montrou ont pris en toute hâte sur une lettre de M<sup>de</sup> la duchesse de Dino qui s'exprimait en termes fort alarmans.

(*Temps.*)  
Le *Moniteur* contient, à cet égard, la nouvelle suivante :

« L'indisposition assez grave de M. de Talleyrand, dont parle aujourd'hui le *Temps*, donne beaucoup moins d'inquiétudes; un courrier arrivé de Londres dans la nuit dernière a apporté des nouvelles plus rassurantes. »

— Le maréchal Gérard a écrit le 8 courant au ministre de la guerre de France :

« M. le ministre, le feu de la garnison a été moins vif que celui d'hier, et nous avons pu continuer nos ouvrages devant la lunette Saint-Laurent. Je vous ai dit hier que ces ouvrages éprouvaient quelque retard à cause de la trop grande clarté de la nuit et de la mousquetterie de la citadelle.

« Depuis hier on a établi dans la deuxième parallèle très rapprochée de la citadelle 3 batteries de mortiers, de plus on a placé 4 mortiers dans le fort de Montebello. Ce soir on commence une batterie de gros calibre également dans la seconde parallèle et destinée à faire taire promptement le feu du bastion de Tolède qui est l'objet de nos attaques.

« Le rapport qui me sont transmis sur l'armée hollandaise continuent à me la présenter comme fort tranquille : elle est concentrée dans les environs d'Eyndoven et toutes les dispositions prises par le prince d'Orange, sont plutôt des dispositions défensives que d'attaque.

« Recevez, Monsieur le ministre, etc.

« Le maréchal commandant en chef l'armée du Nord  
Comte GÉRARD. »

**BELGIQUE.****SIÈGE DE LA CITADELLE.**

Arrvers, le 11 décembre, (midi.)

La troisième parallèle, ouverte dans le glacis même du chemin convert du bastion n<sup>o</sup> 2, et qui se lie à l'extrémité du cheminement pratiqué parallèlement à la face gauche de la lunette St.-Laurent, a été entièrement placée pendant la nuit : le matin, les travailleurs y étaient à l'abri.

Pendant la journée, on s'occupe d'élargir la tranchée et renforcer le parapet.

L'ennemi lance encore des bombes, qui partent du bastion n<sup>o</sup> 1. Mais comme elles sont tirées de l'intérieur de la citadelle, elles ont une grande portée et n'inquiètent point les troupes placées à proximité de la place : quelques hommes seulement ont été atteints dans la 2<sup>e</sup> parallèle.

Les 40 mortiers, placés maintenant à proximité de la citadelle, et à moins de 400 mètres des ouvrages, et le feu vif et soutenu tant de ces mortiers que des batteries de canons et d'obusiers, ont produit de grands ravages : tous les bâtimens ont été incendiés, tous les blindages ont été entamés et rendus inhabitables.

D'après le rapport d'un soldat hollandais, qui a déserté le 11 étant près de l'arsenal brûlé, la garnison est actuellement entassée dans des casemates malsaines, et déjà une bombe y a pénétré et a mis 10 ou 12 hommes hors de combat.

Une partie des subsistances a été la proie des flammes dans l'incendie des bâtimens.

Le général Chassé ne se montre que très rarement.

On est porté à croire que les travaux exécutés rendront maîtres très incessamment de la lunette St.-Laurent.  
(*Moniteur partie officielle.*)

**ARMÉE FRANÇAISE DU NORD.****Troisième journée du siège.**

Berchem, 12 décembre (soir.)

La nuit et la journée n'offrent rien de particulier dans la position apparente du siège, un feu continuel des deux côtés, sans faire beaucoup de mal; mais en réalité un pas important a été fait. Le bruit vient de se répandre dans l'armée que les sapeurs du génie ont enfin réussi dans leurs efforts pour miner l'angle saillant de la lunette St.-Laurent, et depuis ce moment, on attend avec anxiété le bruit de l'explosion qui annoncera que le chemin est ouvert.

Au moment où la première période du siège de la citadelle va s'accomplir, il ne sera peut-être pas sans quelque intérêt, de rendre compte de l'impulsion que l'ensemble de cette immense opération a faite sur un homme qui a eu l'avantage d'être témoin oculaire.

L'ouverture de la tranchée ainsi que des boyaux en arrière de cette première place d'armes, s'est faite, comme vous savez, avec une rapidité et un ordre admirables. Un bonheur sans exemple dans

les fastes militaires semble aussi avoir présidé à cette opération. Le général Chassé, soit qu'il fut en effet à cet égard dans une ignorance complète, soit qu'il craignit d'ouvrir son feu avant la sommation qui ne lui a été faite que le lendemain n'a gêné en rien les premiers travaux ordinairement si dangereux pour l'assiégeant qui s'avance à découvert en rase campagne contre des murs hérissés de canons, et sans aucun moyen de riposter aux coups de son adversaire. Au reste cette première parallèle qui s'étend depuis le glacis du fort Montebello jusqu'à la capitale de la lunette de Kiel, n'a rien qui lui soit particulier, ou qui indique l'idée mère qui doit présider à la direction du siège, mais cette pensée s'est révélée dès la seconde nuit et s'est montrée à découvert dans les journées suivantes. On a vu les cheminemens qui doivent conduire de la première à la seconde parallèle s'avancer en zig-zags sur les capitales de la lunette St. Laurent et du bastion de Tolède, puis cette seconde parallèle s'ouvrir à 200 mètres en embrassant dans son développement les faces gauches de ces deux ouvrages et de la demi-lune qui est entre eux. Dès lors on a pu juger que tout l'effort de l'assiégeant allait porter à la fois sur ces trois ouvrages, et que c'était par conséquent sur ce point que l'assiégé réunirait tous ses moyens de défense.

Ces prévisions ont été vérifiées, les cheminemens ont continué à s'avancer vers les saillans de la lunette Saint-Laurent et du bastion de Tolède; celui de gauche a bientôt débouché dans le chemin convert même de la lunette; et par une descente blindée, pratiquée dans l'épaisseur du revêtement de la contrescarpe; il a conduit l'assiégeant jusqu'au bord du fossé, qui seul le séparait encore, il y a 24 heures de l'ennemi qu'il veut atteindre, et qui maintenant peut-être est franchi.

Cette partie des opérations du siège a été dirigée par le génie avec une audace et une habileté remarquables; il ne paraît pas même qu'il ait éprouvé dans son exécution une résistance sérieuse, mais enhardi par ses succès, il a osé, sous le feu non encore éteint de la place, ouvrir une communication, ou troisième parallèle pour joindre le cheminement de la lunette St-Laurent à celui du bastion de Tolède, en traversant à droite la chaussée de Boom.

Ici l'assiégé semble enfin être sorti de sa léthargie, et tous les moyens dont il peut disposer ont été mis en usage pour s'opposer à ce herdi travail. Les balles, les obus, les pierres même, il a tout appelé à son aide, pour en couvrir les travailleurs; et les mortiers à la Coehorn, qui lancent leurs bombes à d'aussi petites distances qu'on le veut, et avec une telle précision qu'elles semblent placées comme avec la main à l'endroit même où elles doivent éclater, leur ont été dans cette opération d'un merveilleux secours.

Au milieu de cette grêle de balles et de boulets, l'ouvrage n'a pas été un seul instant interrompu; il est aujourd'hui complètement achevé.

C'est une justice à rendre aux assiégés, cette partie de la défense s'est faite avec une énergie dont ils n'avaient pas encore donné de preuves, il semble qu'en se voyant serré de si près, le général Chassé ait enfin senti le danger de sa position; on dirait une bête fauve qui prise dans les réseaux d'un habile chasseur, se réveille tout-à-coup, et bondit de fureur, brise quelques-uns des mille liens dont son ennemi l'a enveloppé, mais retombe bientôt épuisée par ses inutiles efforts et par l'impuissance même de sa rage.

Le général Haxo dirige lui-même l'exécution des plans qu'il a conçus, son esprit fécond en ressources se montre dès qu'il s'agit de surmonter les difficultés de détail que rencontre son entreprise,

toujours calme dans le danger, et d'un admirable sang-froid, au milieu des balles et de la mitraille qui sifflent de tous côtés dans cette 3<sup>e</sup> parallèle qui enveloppe à la fois la lunette St Laurent, le bastion de Tolède et la demi-lune qui est entre eux, on le croirait encore occupé de son jeu favori, et souriant avec malice à son adversaire auquel il vient de dénoncer à la fois une triple attaque au roi, à la reine et au cavalier.

Jusqu'ici, je ne vous ai pas parlé des travaux de l'artillerie, et pourtant il y a quelque chose à en dire.

Cette arme a surmonté avec une brillante audace les difficultés et les dangers que lui présentait l'armement de ses batteries. Elle a démonté et détruit en quelques heures les batteries qui lui étaient opposées, mais les opérations subséquentes n'ont peut-être pas répondu à tout ce qu'on devait attendre de ses premiers succès. A peine quelques batteries de mortiers se sont-elles avancées à la hauteur de la seconde parallèle, les canons, les puissans obusiers oubliés pour ainsi dire dans la première parallèle semblent destinés à rester simples spectateurs du siège, et chargés uniquement de distraire par leur feu l'attention des assiégés. Ici peut-être se révèle l'esprit de système et même ce qui serait pis l'esprit de corps. Serait-il vrai que le génie eut voulu mettre en pratique l'idée de l'un de ses généraux les plus distingués qui prétendait que le temps viendra où, pour réduire les plus fortes places, on n'emploiera que des gabions, des fusils de rempart et quelques kilogrammes de poudre.

On a voulu faire de la citadelle d'Anvers un siège modèle.

Je ne doute pas du succès, je vous l'ai dit; le général Haxo est à la fois homme d'esprit et d'exécution; mais il y a ici un luxe de science vraiment superflu. On pouvait combattre l'ennemi avec les armes qu'il nous opposait, des fusils, des canons, beaucoup de canons.

Se présente la question de la durée présumable du siège, question difficile. La citadelle d'Anvers n'est pas sans doute par sa position topographique, ni par la force de ses ouvrages, une forteresse de premier ordre, mais elle a un avantage immense; grâce aux considérations diplomatiques, elle n'est abordable que sur un point, et le corps de place ainsi que les ouvrages avancés sont défendus par des fossés pleins d'eau de 15 pieds de profondeur et de 80 à 90 de largeur.

Or, Vauban dans plus de 37 sièges qu'il a menés à bonne fin n'a jamais eu à lutter contre une pareille difficulté, et Cormontaigne son disciple ne cite que deux occasions où il ait eu devant lui un pareil fossé, encore la garnison lui a-t-elle rendu le service de capituler avant qu'il n'entrepris d'en affecter le passage. Qu'on juge d'après cela quelles difficultés attendent encore les assiégés, après que leurs batteries de brèche seront établies, et ajournons tout jugement sur la durée de siège.

Mais, dit-on, si la lunette Saint-Laurent eut été prise plus promptement, (et ne pouvait elle pas l'être?) la prise de la citadelle serait plus prochaine.

Quelques mots suffiront pour expliquer ce retard et pour démontrer qu'il ne peut avoir aucune influence sur la durée du siège.

Une lunette est un ouvrage avancé destiné à tenir l'assiégeant le plus long-temps possible éloigné du corps de place; d'après cela, et suivant les règles ordinaires, il semble qu'on doit s'être d'abord rendu maître de ces sortes d'ouvrages avant de passer aux opérations subséquentes. Mais le siège de la citadelle paraît destiné à réformer beaucoup d'idées reçues et à tracer des routes nouvelles.

Les Français étaient logés dans la place d'armes qui est au saillant du chemin couvert de la lunette dès le 5 du mois; rien n'eût donc été plus facile que de l'occuper le 7, ainsi que l'annonçait M. le maréchal Gérard dans sa lettre au ministre de la guerre; mais il a reconnu sans doute que cette occupation lui deviendrait inutile, périlleuse même peut-être, pendant tout le temps qu'il faudrait au génie pour joindre les cheminemens de la lunette St-Laurent à ceux du bastion de Tolède, et pour couvrir le chemin couvert de ce dernier ouvrage. Alors, avec une audace incroyable, la tête de sape

tournant rapidement à droite, s'est avancée parallèlement au flanc gauche de la lunette, jusqu'à ce qu'elle eût rejoint le cheminement qui se dirige du fort Montebello vers le bastion de Tolède; les cheminemens ont été ensuite poussés de ce côté jusqu'à ce qu'on eût débouché dans la place d'armes un chemin couvert de ce bastion, et le couronnement de ce chemin couvert achevé sans que les efforts de l'assiégé aient pu interrompre un seul instant cet important travail.

Aujourd'hui l'occupation de la lunette est devenue indispensable; elle doit tomber, et je m'empresse de vous le dire, car demain sans doute je n'aurai plus à vous parler que d'un événement accompli.

Alors je pourrai entrer dans quelques détails d'exécution, qui intéresseront tous ceux qui se sentent émus au récit d'un acte d'intrepidité et de dévouement.

#### OPÉRATIONS DU SIÈGE.

ANVERS, LE 13 DÉCEMBRE.

On lit dans le *Phare* :

Le *Journal d'Amsterdam* du 12 annonce que le lieutenant-colonel de Boer a été blessé au bras par un éclat de grenade, dans la chambre même du général Chassé, de manière qu'il a dû subir l'amputation.

La canonnade a été très-vive cette nuit. Le fort Montebello n'a pas cessé de donner. Les travaux continuent toujours. Le temps est beau; la forte brume qui règne presque toutes les nuits favorise beaucoup les opérations du génie français. Un éclat de bombe est tombé hier au soir avec un grand bruit dans la caserne des capucines, non loin de l'esplanade.

— Depuis ce matin le feu des Français redouble de vigueur.

Un déserteur est arrivé de la citadelle. On assure qu'il est natif de Gand: il appartient au 9<sup>e</sup>.

Il paraît que la citadelle manque des objets les plus indispensables, et à tel point que le général qui y commande aurait fait demander du linge de pansement au maréchal Gérard, qui se serait empressé d'en faire parvenir. Nous donnons cette nouvelle comme un bruit fortement répandu.

On s'attendait cette nuit à voir jouer une mine contre la lunette St-Laurent: nous ignorons jusqu'à ce moment l'état de cette entreprise.

Le bris de l'écluse qui sépare les eaux de la citadelle de celles de la ville n'a pas entièrement mis ceux-là à sec: il y reste encore environ 5 pieds d'eau sur 14 qu'il y avait auparavant.

On a parlé d'échelles disposées pour un assaut qui aurait été vué à St-Laurent. Il ne peut être question d'assaut en ce moment. Les murs de la forteresse, du pied de la base au couronnement ont à peu près 90 pieds d'élévation à l'escarpe, et 20 à la contre-escarpe, les fossés qui sont entre deux murs ont pour le moins cent à cent vingt pieds de largeur. Ce n'est qu'après une large brèche que quelque chose de semblable pourrait être tenté. Quant à la brèche: on la fait de deux manières et par le jeu des mines ou par le feu des batteries. Il est encore douteux à quel procédé l'on aura recours.

Hier vers trois heures après-midi, M. le maréchal Gérard est entré en ville par la porte de Borgerhout, accompagné de deux officiers supérieurs français, ils ont visité les batteries qui longent l'Escaut.

Vers 3 heures on entendait une forte canonnade dans la direction du fort Ste. Marie.

Hier quatre pièces de canon étaient déjà montées au fort Philippe.

La canonnade a été très-vive toute la nuit. Sur quarante bombes lancées par les Français, on en comptait à peine quatre de la citadelle.

Des mineurs occupés à travailler sous les glacis de la citadelle, ont entendu les mugissemens des bestiaux, il est à présumer que le feu a été mis aux écuries.

Il est tombé des bombes sur la chaussée de Berchem, une d'elles est tombée près du moulin.

La lunette St-Laurent est cernée de près. L'attaque des Hollandais du côté de Lillo n'a pas réussi: leurs bâtimens sont maintenant hors de vue.

Le bateau à vapeur et une frégate sont fort endommagés. Le général Achard qui commande de ce côté est venu à midi rendre compte au maréchal Gérard de la défaite des ennemis.

Hier le feu a pris à deux reprises à l'église de la citadelle, qui sert maintenant de magasin: il a été promptement éteint.

La canonnade effroyable que nous avons entendue durant toute cette nuit nous faisait craindre que les assiégés n'eussent perdu beaucoup de monde: cependant ils ne comptent qu'un seul homme de blessé, et encore l'est-il très-légerement: c'est un fourrier de mineurs. Ce fait paraît incroyable: mais nous en garantissons la vérité.

Le fort Saint-Laurent est encore au pouvoir des Hollandais, qui tirent par les créneaux avec leurs fusils de rempart. On assure qu'ils y sont cernés, et que cette nuit même les assiégés en feront sauter une partie des murs au moyen d'une mine. Les ouvriers militaires sont à dix mètres sous la lunette: trois fourneaux y sont pratiqués pour y déposer la poudre.

On assure que le général Chassé aurait demandé cette nuit un armistice de 48 heures pour faire panser ses blessés. La réponse du maréchal Gérard aurait été qu'il pourrait s'occuper de ce soin après l'évacuation de la citadelle.

On lit dans le *Journal d'Anvers* :

La troisième parallèle, ouverte dans le glacis même du chemin couvert du bastion n<sup>o</sup> 2, et qui se lie à l'extrémité du cheminement pratiqué parallèlement à la face gauche de la lunette St-Laurent a été terminée; les travailleurs sont à l'abri.

Les 40 mortiers placés maintenant à proximité de la citadelle, et à moins de 400 mètres des ouvrages, et le feu vif et soutenu tant de ces mortiers que des batteries de canons et d'obusiers, ont produit de grands ravages. Tous les bâtimens ont été incendiés, tous les blindages ont été entamés et rendus inhabitables.

Le magasin aux subsistances brûlé et l'odeur de la farine consommée se fait sentir dans la ville.

L'artillerie, après avoir avancé ses batteries à 350 mètres de la place, continue son feu avec régularité et n'a plus autre chose à faire jusqu'à ce que les travaux du génie la mettent à même d'établir les batteries de brèche.

Hier le feu de l'ennemi était peu vif. Cette nuit il a établi sur le bastion n<sup>o</sup> 3 quelques pièces, qui ce matin ont tiré sur nos batteries; ces pièces seront bientôt obligées de se retirer.

Dans la nuit du 10 au 11, on a débouché de la 3<sup>e</sup> parallèle et dirigé une tête de sape qui devait passer à dix mètres du saillant du chemin couvert du bastion de Tolède. Cette sape fut terminée dans la nuit du 11 au 12. Elle forma une 4<sup>e</sup> parallèle d'où l'on déboucha dans la nuit du 12 au 13 pour couronner le chemin couvert de ce bastion. Ce couronnement fut fait à la sape volante; les Hollandais n'y opposèrent point la résistance à laquelle on devait s'attendre de leur part d'après la vigueur de leur défense dans les quatre jours précédens. Leur artillerie soutint toujours son feu; mais le peu de parti qu'ils tirent de leurs chemins couverts fait présumer qu'il n'y a pas dans la citadelle d'ingénieur expérimenté.

On croit que demain 15 ou après-demain, la lunette St-Laurent sera occupée par les troupes françaises. Les dispositions prises assurent le succès de l'attaque de cet ouvrage. Du reste, les travaux des nuits précédentes rendent son occupation bien moins indispensable.

Si l'on en croit un déserteur, la citadelle est tellement bouleversée que l'état-major est obligé de se réunir sous la voute de la porte qui aboutit à l'esplanade.

Le polder de Sainte Anne est entièrement inondé et les habitans ont été contraints de se sauver en toute hâte, l'eau s'étant élevé à quatre pieds. Les récoltes qu'ils avaient placées dans les greniers ont été incendiées aux yeux du général Sébastiani, par les hollandais, arrivés dans des petites embarcations.

— On dit que hier une des batteries françaises occasionné des avaries aux navires de guerre hollandais dans les environs de Lillo, que le bâtiment à vapeur *Surinam* aurait perdu son gouvernail.

nous assure que toutes les canonnières ainsi que les deux corvettes ont quitté la rade de Lillo et descendu la rivière, aussi aucun coup de canon ne s'est fait entendre aujourd'hui dans cette section.

Ce matin à 10 heures sont partis pour la rade quatre navires hanovriens et hambourgeois portant au mat un pavillon blanc. A la hauteur de la batterie d'anguille; ils ont reçus quelques coups de fusils, les capitaines s'y rendirent en canot et obtinrent la permission de passer. C'est sans doute encore un mal entendu, car de la rade des batteries du Nord on a pu voir que les navires étaient sortis du bassin. Les Français sur la rive gauche n'ont fait aucune démonstration.

Le fort Ste-Marie, 11 décembre, 3 h. de l'après-midi.  
La flottille hollandaise a tenté ce matin, à 9 heures et demie, une nouvelle attaque contre les deux rives de l'Escaut. A en juger par le bruit que son feu a produit sur les forts, on reste convaincu que ces attaques ridicules n'ont d'autre but que d'entretenir le moral des troupes de la rive hollandaise. Plus de 600 coups de canon ont été tirés sur des bâtiments de toute dimension, et cette canonnade a eu pour résultat un tué et deux blessés de la part des Français. Le bateau à vapeur le *Prospère* fortement endommagé par un obus, la *Comète* démantelée, des avaries sur la *Comète* et trois canonnières, avec un grand nombre de tués et de blessés par la canonnade et fusillade française des deux rives, telle est la perte de la part des hollandais. Le résultat est qu'ils ont été chassés depuis le fort Ste-Marie jusques devant Lillo et Liefkenshoek, où maintenant leurs bâtiments plus rapprochés sont obligés de se réfugier. Si vous vous rappelez les fermes qu'ils viennent d'occuper à la faveur de la nuit, les horreurs qu'ils commettent dans les lieux où ils portent leurs pas, vous aurez une juste idée de l'indignation qui anime les troupes françaises et de la lâcheté des ennemis qu'ils combattent.

L'état sanitaire de la division Sébastiani n'est pas aussi mauvais que le disent plusieurs journaux; je puis vous assurer que le nombre des malades n'exède pas la proportion ordinaire de celui des troupes en garnison. (J. des Flandres.)

Saint-Nicolas, 12 décembre.

Hier le matin, la flottille hollandaise a de nouveau tenté de désarmer les ouvrages et les forts que les Français occupent sur les rives de l'Escaut entre Calloo et le Doel, et qui lui barrent le passage vers la citadelle. Aujourd'hui, vers dix heures, à la batterie montante, l'attaque a recommencé. Une canonnade très-vive s'est fait entendre de ce côté, et continue encore dans ce moment (1 heure), mais en s'affaiblissant. Quoique l'on ne connaisse pas au juste les résultats de la journée d'hier, on a lieu de croire cependant que les efforts de l'ennemi ont été à peu près infructueux. Les villages qui sont sous la portée du canon ne paraissent pas non plus avoir souffert de dégâts.

Le général Sébastiani vient de donner une preuve de la rigueur avec laquelle l'armée française veut observer la convention du 22 octobre, en condamnant à quatre jours d'arrêts un sous-lieutenant qui a conduit dernièrement une patrouille sur le territoire hollandais. Cet acte de sévérité, commandé par des considérations majeures, ne saurait d'ailleurs porter atteinte à l'honneur de ce brave officier, qui est né Belge et est décoré de la légion d'honneur. (Union.)

BRUXELLES, LE 13 DÉCEMBRE.

A l'occasion de l'anniversaire de la naissance de S. M., le 16 courant, les cloches de toutes les églises seront sonnées la veille à 8 heures du soir. Dimanche 16, les cloches se feront entendre pendant la journée. A midi, un *Te Deum* sera chanté à l'église des SS. Michel et Gudule par Mgr l'archevêque de Malines, S. M. la reine y assistera. Des places seront réservées pour les autorités civiles et militaires.

De semblables actions de grâces auront lieu, à onze heures avant midi, en l'église consistoriale protestante évangélique, et dans le temple du culte Israélite.

— On lit dans l'*Emancipation* :

« Le *Phare* dit qu'il est probable que les ministres démissionnaires vont reprendre leurs portefeuilles. D'après les informations qui nous parviennent, nous savons au contraire que les précédents ministres sont plus que jamais résolus de ne pas reprendre leurs fonctions. Il est à croire maintenant que la récomposition ministérielle ne se fera pas attendre. »

— M. le ministre de la guerre a expédié hier à midi un courrier avec des dépêches pour le directeur de la fonderie des canons à Liège.

— Deux compagnies d'élite françaises ont traversé avant-hier Bruxelles, se rendant à Malines, pour faire partie de la division du général Schramm.

#### CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 12 décembre. — La séance est ouverte à midi et demi.

Plusieurs pétitions sont renvoyées à la commission des pétitions; il en est une contre l'élection de M. Goblet, qui est renvoyée à celle de la vérification des pouvoirs pour la province de Hainaut.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le budget des voies et moyens.

M. H. de Brouckere: Nous n'avons pas de ministère, pas de gouvernement, toute discussion tant sur les affaires intérieures qu'extérieures, devient presque impossible. On fait les choses à rebours, on discute les voies et moyens avant les dépenses: Point de comptes produits.

D'après l'exposé de M. Coghen, nous devrions être riches de 16 millions. Nous n'avons pas payé à la Hollande les 18 millions. Il y a bien peu de chose en caisse; on est tellement gêné qu'il circule des mandats à perte. Lorsqu'on aura payé au 1<sup>er</sup> janvier les 25 millions pour les dépenses de la guerre et autres besoins, il existera un déficit de 17 millions de francs; aussi, on nous annonce un crédit extraordinaire et un budget supplémentaire.

L'orateur conclut que les ministres ont montré beaucoup d'imprévoyance. Il termine en demandant:

- 1<sup>o</sup> Quelle est la somme qui reste en caisse;
- 2<sup>o</sup> S'il est vrai qu'on a déjà mis en circulation des mandats sur le trésor;
- 3<sup>o</sup> Jusques à quand les sommes demandées suffiront;
- 4<sup>o</sup> Si l'emprunt des douze millions sera remboursé au 1<sup>er</sup> janvier;
- 5<sup>o</sup> Si l'on a les moyens de combler le déficit.

M. le ministre des finances: Je répondrai immédiatement sur les points sur lesquels j'ai des renseignements suffisants; quant aux autres, je prendrai un certain temps.

Des 12 millions à rembourser, 4 millions et quelques centaines de mille sont au pouvoir de la banque, et d'une maison de banque célèbre. La rentrée des obligations montant à ces sommes est réglée par un traité conclu avec le dernier ministre. Le trésor belge a racheté deux autres millions. Il y a donc pour 6 millions et quelques centaines de mille d'obligations dont il n'est plus question d'opérer le remboursement. Il ne reste donc que 5 millions et quelques centaines de mille florins à rembourser. Le surplus des observations que je pourrais faire ont déjà été faites dans la note qui vous a été remise par M. Coghen.

Pour ce qui est de la distinction entre le budget ordinaire et extraordinaire, il est constant que dans le budget des voies et moyens qui vous est présenté, il n'est question que de faire face aux dépenses ordinaires, telles qu'elles seraient en temps de paix. Les dépenses occasionnées par l'état de guerre feront l'objet de budgets extraordinaires, sur lesquels je m'abstiens de m'expliquer pour le moment, la matière devant être délibérée en conseil de ministres; dans tous les cas, les moyens de pourvoir aux besoins ne pourront être autres que l'un de ceux indiqués dans le rapport de la section centrale. On a témoigné le désir de voir d'abord présenter les comptes des exercices précédents, puis discuter le budget des dépenses, et enfin celui des voies et moyens. On a déjà dit que les comptes de 1832 étaient à l'impression, ceux de 1831 sont encore soumis à l'examen de la cour des comptes. Pour discuter les dépenses avant les voies et moyens, il eût fallu le faire avant la fin de la dernière session. Un orateur s'est plaint de ce que la province d'Anvers était surchargée, pour constater le fait, il faut attendre l'achèvement du cadastre.

Je ferai observer, quant à la majoration de 40 centimes additionnels sur le foncier, que ce seront plus les personnes aisées que les autres qui en souffriront. Si cette majoration, ainsi que celle proposée sur le personnel n'est point admise, il en résultera un déficit de fr. 7,400,000. Le gouvernement reconnaît toute la justesse des observations faites par un honorable membre, relativement au personnel, et il recourra aux lois françaises pour la rédaction d'un projet qui aura pour but d'y satisfaire.

M. Desmet lit un long discours, dans lequel il expose les vices du système financier actuel.

M. Mœus pense qu'il y a d'autres moyens de combler le déficit que ceux proposés par le gouvernement. Il s'étend de nouveau sur l'injuste répartition de la contribution foncière. Il pense qu'on ne doit pas attendre l'achèvement du cadastre pour y porter remède.

M. Levaë: Rien n'a été fait jusqu'ici pour remédier aux vices du système financier, aucun traité de commerce n'a été conclu; si on n'a pu le faire, qu'on nous dise au moins quelles tentatives on a faites. Nous devons savoir à quoi nous en tenir sur nos relations commerciales, avant de dis-

cuter le projet qui termine en disant qu'il votera pour un amendement qui conciliera les besoins du trésor avec l'intérêt des contribuables. (La suite à demain.)

LIÈGE, LE 14 DÉCEMBRE.

Le mortier-monstre est parti hier dans la soirée pour Anvers.

— On dit que l'intention de la Hollande est d'attaquer la Belgique aussitôt qu'après la remise de la citadelle d'Anvers, l'armée française aura repassé la frontière. Ce bruit s'est répandu dans notre armée et y cause la joie la plus vive, car les Belges brûlent de se mesurer avec leurs adversaires et d'effacer glorieusement les souvenirs de l'année passée. (Union.)

— On mande de Bréda, 10 décembre, que la crue extraordinaire des eaux de la rivière favorise singulièrement les inondations dans le Brabant septentrional.

(Correspondance particulière.)

Anvers, le 13 décembre 1832.

Les Français ont poussé la nuit dernière leurs travaux jusque sur la crête du chemin couvert du bastion de Tolède. C'est un pas immense dans les opérations militaires, car les Hollandais ne pourront désormais sortir de la citadelle sans être sous le feu des Français; de sorte que nous pouvons considérer toute sortie ultérieure comme étant désormais impossible.

On voit très distinctement de la Tour notre Dame le feu des tirailleurs des deux partis. Vers la lunette St-Laurent, ils se fusillent à une demi-portée de pistolet, puisque le fossé seul sépare les combattans. Il est certain que le feu de la citadelle a beaucoup diminué d'intensité depuis deux jours. La nuit, il est devenu un peu plus fort, attendu que les Hollandais tirent avec des pièces de campagne, qu'on amène sur les remparts; mais aujourd'hui toute la journée ils n'ont guère tiré que de coups de fusils. Leurs petits mortiers à la Cohorn même ne se sont plus fait entendre.

L'ambassadeur de Prusse était aujourd'hui à Anvers.

On n'a rien entendu aujourd'hui du côté de Lillo. Les artilleurs de la division Achard ont forcé les bâtimens hollandais à se retirer et à renoncer à rompre la digue, ainsi qu'ils en avaient le projet.

Il est encore arrivé aujourd'hui un déserteur hollandais. Il résulte de son rapport que Chassé est toujours à la citadelle, mais on le voit assez rarement. Les blessés commencent à encombrer la forteresse. Les blindages sont détruits, et les soldats sont exposés de tous côtés à la bombe et au feu des tirailleurs français.

Le nombre des boulets tombés dans la ville n'est que de dix-sept, ils sont déposés à l'hôtel-de-ville; ces projectiles ont malheureusement tué deux personnes. Les bombes qui dépassent la citadelle ne vont que jusqu'à l'esplanade. Une seule jusqu'à présent a éclaté dans la ville, du côté de l'église Saint-André, rue de la Pompe, elle a atteint un enfant.

Trois officiers prussiens appartenant à l'arme de l'artillerie et du génie sont arrivés à Anvers; ils sont munis de passeports en règle; ils se sont présentés à la commission de sûreté, et ont déclaré être à Anvers pour étudier le siège, dans l'intérêt de l'art militaire. Leur séjour à Anvers n'a été l'objet d'aucune difficulté.

Les journaux font de la défense de Chassé un éloge outré. Les militaires disent pourtant qu'il a commis une faute énorme en ne tirant pas sur les Français lors de l'ouverture de la tranchée, alors que les soldats étaient à découvert; on évaluait à 1000 ou 1200 hommes la perte qu'on pouvait faire dans cette opération, qui n'a pas coûté un seul homme. Une sortie aurait aussi produit beaucoup d'effet. Il est resté renfermé dans ses murailles, comme si les Français eussent été à mille lieues.

On pense généralement que le dernier acte du drame, la brèche, commencera dans le courant de la semaine prochaine.

M. le ministre des finances s'est exprimé ainsi, en présentant à la chambre le 11, le projet de loi réglant en francs et centimes la perception des taxes de l'administration de la poste aux lettres :

Le projet de loi que j'ai l'honneur de vous présenter est destiné à fixer en francs les tarifs de la taxe des lettres et paquets dont le transport est attribué à l'administration des postes.

L'introduction du nouveau système monétaire rendant une pareille loi nécessaire, le gouvernement a cru devoir saisir cette occasion pour simplifier les bases de la fixation des taxes et réunir les différentes dispositions qui doivent concourir à en fixer le taux, dans toutes les circonstances qui peuvent se présenter.

Les tarifs actuellement en vigueur ont été établis d'après les lois françaises, modifiées par plusieurs ordonnances du gouvernement précédent, et ils sont, pour ainsi dire, consacrés par un long usage.

Le nouveau projet de loi, tout en le maintenant dans la plupart des cas, présente plusieurs avantages que je vais avoir l'honneur de vous signaler succinctement.

Les taxes des lettres continueront à être établies en raison de deux bases principales, la distance et le poids.

L'art 1<sup>er</sup> détermine l'échelle progressive des distances, qui devront être calculées de direction à direction, ainsi que cela a lieu maintenant.

Le tableau comparatif des taxes actuelles et de celles établies d'après la nouvelle échelle démontre qu'elles ne subiront, en grande partie, d'autre modification que la différence résultant de la réduction du sol-de cinq cents en un décime.

Vous remarquerez, à cet égard, messieurs, que la fraction a dû être abandonnée au détriment des intérêts du trésor; mais les difficultés qu'aurait fait naître pour le public l'obligation de payer de petites fractions, ainsi que celle d'établir dans ce cas une bonne comptabilité, ne permettaient d'obvier à cet inconvénient qu'en augmentant considérablement le taux des taxes.

Cependant, messieurs, quoique l'art 1<sup>er</sup> n'introduise pas de modification importante dans ce taux, il simplifiera de beaucoup le calcul à faire pour le déterminer, et il rendra le contrôle facile pour tout le monde.

En effet, d'après ses dispositions, les distances devront être calculées de direction à direction et en ligne droite; au moyen d'une carte, toute personne devra donc vérifier les taxes établies d'après cette base.

Les articles 2 et 3 régissent la taxe des lettres qui, ne devant pas être transportés d'une direction à une autre direction ne sont pas frappés par les dispositions de l'article premier.

L'art 4 détermine l'échelle de progression en raison du poids des lettres.

Le poids d'une lettre simple, c'est-à-dire devant payer le port pris pour unité, en regard à la distance, est fixé à dix grammes.

La progression marche ensuite de 5 grammes en 5 grammes, et en augmentant par demi port.

Les lois françaises fixent le poids de la lettre simple à sept grammes et demi; mais l'adoption de cette base, en introduisant une transition si forte, aurait pu froisser des habitudes que l'administration a cru devoir ménager.

L'art 5 réduit à un taux fixe et modéré l'affranchissement des lettres adressées à des militaires au dessous du grade d'officier, c'est une faveur accordée aux citoyens qui abandonnent leurs foyers pour la défense de la patrie.

L'art 6 maintient la réduction qui est opérée actuellement sur les taxes des échantillons de marchandises; la protection qui doit être accordée au commerce, justifie suffisamment cette disposition.

L'art 7 prescrit la fixation des taxes en décimes et sans fractions de décime; cette marche, qui est suivie depuis l'établissement de la poste, est indispensable pour maintenir la simplicité nécessaire dans les opérations de la comptabilité. Vous vous rendez, messieurs, facilement compte de cette nécessité, dès que vous voudrez bien évaluer le nombre de lettres dont les taxes doivent être additionnées chaque jour.

Le gouvernement précédent avait d'ailleurs maintenu la progression par sous de cinq cents, et si elle était réduite, il en résulterait une nouvelle diminution dans le produit des taxes.

L'art 8 fixe à deux centimes la taxe à payer pour le transport des journaux dans tout le royaume. Ce port est maintenant d'un cent.

L'art 9 réduit la taxe à payer pour le transport des livres et imprimés.

Le gouvernement a cru devoir, autant que le permettaient les intérêts du trésor, contribuer à répandre à peu de frais les ouvrages imprimés, qui pourront ainsi, et pour un prix très-modique, parvenir avec promptitude dans les communes les plus reculées du royaume.

L'art 10 ne contient que des dispositions réglementaires, qui s'expliquent suffisamment par elles-mêmes.

L'art 11 fixe la taxe supplémentaire à payer pour le transport des lettres dans les communes, lors de l'établissement du service rural, que vous avez, messieurs, adopté en principe dans la dernière session.

L'organisation de ce service, retardée par la force des circonstances, sera un bienfait pour la plus grande partie des habitants du royaume. Vous apprécierez facilement l'importance de cette amélioration, lorsque vous remarquerez, messieurs, que sur 2,392 communes, il n'y en a que 106 dans lesquelles il se trouve des établissements de la poste aux lettres. Toutes les dispositions prises pour le mettre en activité aussitôt que vous aurez autorisé la perception de la taxe qui doit contribuer à en couvrir les frais.

J'espère, messieurs, que vous verrez dans le choix des bases qui sont adoptées dans ce projet de loi, une nouvelle preuve des efforts que le gouvernement ne cesse de faire pour simplifier et améliorer progressivement le système financier du royaume.

#### VILLE DE LIEGE.

Les bourgmestre et échevins vu la lettre de la commission sanitaire du 13 de mois, par laquelle elle propose de fermer l'hôpital temporaire de Bavière, l'état sanitaire de cette ville étant très-satisfaisant, arrêtent :

A partir de la date du présent, l'hôpital temporaire de Bavière sera fermé.

Expédition du présent sera adressée à la commission sanitaire pour son exécution.

A l'hôtel-de-ville, le 13 décembre 1832.  
Le bourgmestre, Louis JAMME.  
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

Les bourgmestre et échevins informent les créanciers inscrits au grand livre de la dette de la ville, que le tirage annoncé pour l'amortissement à concurrence d'une somme de 15,000 florins, aura lieu en séance publique à l'hôtel de ville, le 29 décembre courant, à dix heures du matin.

Les créanciers qui désirent obtenir leur remboursement sans concourir au tirage au sort, peuvent déposer leurs soumissions cachetées, au bureau de la comptabilité jusqu'au 28 à midi : ils y trouveront des modèles de soumission.

Les soumissions reçues seront ouvertes le 29 avant qu'il soit procédé au tirage.

A l'hôtel-de-ville, le 12 décembre 1832.

#### ETAT CIVIL DE LIEGE du 13 décembre.

Naissances : 2 garçons, 2 filles.

Décès : 4 fille, 3 hommes, 1 femme, savoir : Gilles Jos. Léonard, âgé de 70 ans, tailleur, derrière St. Jean, époux de Marie Jos. Wigny. — Jean Mathieu Simon, âgé de 59 ans, cultiv., rue Bon-Lévéque, époux de Marie Cathierne Brelat. — Jean Baptiste Dobbeler, âgé de 49 ans, canonier au 3<sup>e</sup> bataillon d'artillerie de siège. — Catherine Hanikenne, âgée de 80 ans, journalière, faub. Ste. Walburge, veuve en 2<sup>e</sup> noces de Pierre Lion.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Les SOUSSIGNÉS s'empresseront de faire connaître aux intéressés, les n<sup>os</sup> des ACTIONS auxquelles sont échus les principaux prix, dans la vente de Roguzno et Viziow, laquelle a eu lieu le 27 novembre passé.

N<sup>o</sup> 169844 les terres seigneuriales ou la somme de rachat de 30,000 ducats N<sup>o</sup> 26616 : 5000 ducats. — N<sup>o</sup> 6310 : 1000 ducats. — N<sup>o</sup> 440926 : 500 ducats. — N<sup>o</sup> 34710 : 300 ducats. — N<sup>o</sup> 72332 : 10,000 flor. — N<sup>o</sup> 461906 : 4000 flor. — N<sup>o</sup> 109379 : 1500 flor. — N<sup>o</sup> 26149 : 500 flor. — N<sup>o</sup> 54116 : 1000 flor.

Les listes de tous les prix inférieurs seront à voir dans le courant de ce mois chez M. le correspondant.  
Léopold DEUTZ et Comp. 76

Le mardi 18 décembre 1832, à une heure après midi, les représentants Pierre Legros et Marie Magdelaine Detiege; feront exposer en VENTE publique en la maison du notaire DEMONTY, à Clermont, leur FERME, située au centre de la commune de Clermont, au hameau de Crawhez, consistant en beaux, vastes et solides bâtiments d'habitation, et d'exploitation et environ 13 bonniers 65 perches de belles prairies de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe. S'adresser pour plus amples renseignements audit notaire DEMONTY, à Clermont. 74

#### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.

Première direction. — Administration des domaines et forêts. — 2<sup>e</sup> Maîtrise.

On fait savoir qu'il sera procédé à la vente du Fonds et de la Superficie 1<sup>re</sup> des bois dits des Boullies, Planti-Lennery, Vieux-Lennery et Lambert Bois, situés sous les communes de Sileurieux, Puy et Walcourt, province de Namur; 2<sup>e</sup> du bois de la Chaussée, situé sous la commune de Strée, province de Hainaut, et des lots de la forêt de Strée non-adjugés dans la vente faite à Binche le 7 août 1832.

La vente du bois de La Chaussée et des lots vendus de la forêt de Strée aura lieu à Binche, en une seule séance, le mardi 18 décembre 1832, à dix heures précises du matin, pardevant les notaires LE COCQ et LAURENT, au grand salon de l'établissement de bienfaisance en ladite ville.

La vente des bois des Boullies, Planti-Lennery, etc., sera faite à Beaumont, également en une seule séance, le jeudi 20 décembre 1832, à dix heures du matin, pardevant le notaire Bombléd, dans une des salles de l'hôtel-de-Ville de Beaumont.

Le prix d'adjudication sera payable ainsi qu'il suit, savoir : deux dixièmes un mois après l'adjudication, et les huit dixièmes restants en huit payemens, d'année en année, à partir du jour de la vente : Ces huit derniers dixièmes porteront un intérêt annuel de 4 pour cent au profit du vendeur.

S'adresser pour de plus amples renseignements, pour obtenir des affiches et pour prendre connaissance des conditions des ventes précitées, dans les bureaux de la 1<sup>re</sup> direction de la société générale, Montagne-des-Douze Apôtres, n<sup>o</sup> 1262-30, à Bruxelles, chez M. FÉRICOL, maître particulier de la 2<sup>e</sup> maîtrise à Beaumont; chez M. A. DEMARBAIS, garde-général à Froid-Chapelle, et chez MM. les notaires ci-dessus désignés. 40

#### POUR SORTIR D'INDIVISION.

Mercrèdi, 26 décembre 1832, à dix heures du matin, dans une des salles de l'hôtel-de-ville, à Tongres, il sera procédé par le ministère du notaire VAN BEETHOVEN, en présence de M. le juge de paix du canton de Tongres, à la VENTE définitive au plus offrant, du MOULIN dit Krnikes Mojen, situé sur la rive du Jaer, hors la porte de Visé, audit Tongres.

Cette usine, déjà importante comme moulin à farine et drèche, est susceptible de recevoir de grandes extensions la force du coup d'eau, sa situation sur une rivière qui n'a jamais gèle, la proximité de quatre chaussées et la solidité des bâtiments le rend propre à l'établissement de toutes sortes de fabriques.

Les conditions très-avantageuses sous le rapport des facilités qu'elles offrent pour le paiement, sont à voir dès-à-présent à Tongres, chez ledit notaire et chez M. le juge de paix susdit.

A VENDRE ou à LOUER une des TEINTURERIES les mieux achalandées de la ville de Liège, se composant de deux grandes cuves à chaud, trois à froid, cinq chaudières en cuivre, une en étain, pompes, fontaine, etc.  
S'adresser au notaire BOULANGER.

#### PROVINCE DE LIEGE.

##### Travaux publics. — Adjudication.

Le 15 décembre prochain, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, assisté de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères des travaux de réparation et d'entretien à exécuter aux toits des divers bâtiments composant le palais épiscopal à Liège, jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 1833.

Le devis d'après lequel il sera procédé à cette adjudication, est déposé à l'hôtel du gouvernement et aux bureaux de M. l'ingénieur en chef, où l'on pourra en prendre lecture et obtenir les renseignements nécessaires.

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

#### COMMERCE.

Fonds anglais du 10 décembre. — Consol., 83 7/8 0/0. — Fonds belges, 72 0/0. — Hollandais, 40 3/4.

Bourse de Vienne du 3 décembre. — Métalliques, 84 9/16. — Actions de la banque 1088 0/0

Bourse de Paris du 11 décembre. — Rentes, 5 p. p. p., jouiss. du 22 mars 1830, 98 fr. 20 c. — 4 1/2 p. p. p., jouiss. du 22 sept., 90 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. p. p., jouiss. du 22 juin 1830, 68 fr. 40 c. — Actions de la banque, 1000 fr. 00 c. — Certif. Falconnet, 80 fr. 75 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 81 1/4. — Emprunt d'Haïti, 100 fr. 0. — Emprunt romain, 79 0/0. — Emprunt belge 76 1/2.

Bourse d'Amsterdam du 12 décembre. — Dette active, 718 00/00, idem différée, 100 0/0. — Bill. de change, 14 3/4. — Syndicat d'amort., 66 0/0; idem 3 1/2 p. p., 53 0/0 0/0. — Rente remb., 2 1/2 p. p., 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/0. — Rus. Hop. et Co., 91 1/2 93 0/0, idem ins. gr liv., 00 0/0, idem C. Hamb., 00 0/0; idem emp. à L., 00 00/00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rent. fr., 3 p. p., 69 1/4. — Métalliques, 82 1/4. — Naples Falc., 75 3/4. — idem à Lond., 00 0/0. — Perp. à Amst., 49 3/4 0. — A. R. 1<sup>re</sup> levée, 00. — Rente perp., 49 0/0. — Lots de Pologne, 00 0/0. — Brésil, 00 0/000. — Grecs 2<sup>e</sup> levée, 00 0/0. — Cont. guerre, 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 0/0.

#### Bourse d'Anvers, du 13 décembre.

Changes	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam.	3/4 0/0 avance.	P	
Londres.	12 25	A	12 20 A
Paris.	47 1/4	A	
Francfort.	36 5/16		00 0/0
Hambourg.	35 7/8		00 0/0

Escompte 5 p. p.  
Effets publics.

Belgique	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt.	00 0/0 0.
	Empr. de 12 mill.	00 0/0.
	Empr. de 24 mill.	73 3/4
	Dette active.	00 0/0 0.
	Oblig. de Entr.	00 0 00.
Hollande.	Dette active.	2 1/2
	Oblig. synd.	4 1/2
	Rent. remb.	2 1/2

Bourse de Bruxelles, du 12 décembre. — Emprunt de 10 millions, intérêt 101 3/4 P. — Emprunt de 10 millions, sans intérêt, 99 3/4. — Emprunt de 24 millions, 74 5/8 P.

#### Prix des grains au marché de Liège du 13 décembre.

Froment la risière.	8 fl. 25 c.
Seigle, id.	6 fl. 68 c.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n<sup>o</sup> 622, à Liège